

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CL1198

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et M. Ruffin

-----

**ARTICLE 39**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En obligeant les départements légitimement récalcitrants à avoir recours au fichier d'appui à l'évaluation de la minorité et aux préfets dans leurs évaluations concernant les mineurs isolés, le Gouvernement s'enfonce dans la logique inhumaine qui est la sienne depuis des années.

Cette volonté de fichage et de contrôle accru des mineurs non accompagnés est délétère et irrationnelle. Elle repose notamment sur des tests osseux dont la marge d'erreur ne permet pas d'obtenir un verdict univoque. Dans le même temps, rien n'est fait pour améliorer la protection de ces mineurs, qui se trouvent pourtant trop dans des situations précaires et dangereuses. Le Gouvernement préfère l'affichage sécuritaire à ce qui devrait être sa boussole : la protection de l'enfance.

Par ailleurs, une mission d'information est en cours au Sénat, et ce PJJ fourre-tout qu'est 3DS n'est en aucun cas un véhicule législatif adapté pour traiter de la protection de l'enfance. Rappelons qu'un PJJ relatif à la protection des enfants est en cours d'examen à l'assemblée.